

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis, aujourd'hui, pour siéger au sein de notre première instance commune depuis que vous avez pris vos fonctions à la tête de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Lors de l'audience de prise de contact, nous avons pu constater que vous aviez pris le temps de parcourir et lire nos écrits. Vous nous avez alors indiqué que nous avions tendance à nous répéter.

Au risque de vous décevoir, nous n'allons pas changer notre façon de faire.  
**L'art de répéter fait souvent preuve de pédagogie.**

Nous évoquons à chaque fois la situation internationale et nationale avant d'aborder les sujets locaux. Il est impossible, pour nous, aujourd'hui, de faire autrement.

Après les attentats du 13 novembre, la Confédération Générale du Travail a exprimé son indignation et son soutien aux familles endeuillées. Nous tenons ici à saluer, à nouveau, la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publics, qui montrent en chaque circonstance, leur engagement au service des populations.

Le 18 novembre, le Comité Confédéral National de la CGT s'est exprimé à son tour.

*" Ces attentats, perpétrés sur des lieux de culture et de vie, frappent et concernent chacune et chacun d'entre nous, toutes les populations de toutes religions, origines ou nationalités et particulièrement la jeunesse. Des salariés, des adhérents d'organisations syndicales, sont au nombre des victimes, dont plusieurs de la CGT.*

*Les attentats qui ont touché la France, frappent les populations partout dans le monde, comme à Beyrouth et en Turquie dernièrement, ou lors de l'explosion de l'avion Russe.*

*Notre solidarité s'adresse à toutes les victimes de ces assassinats. Derrière ces atrocités, des discours trop souvent entendus reviennent à grands pas. **La guerre ne règle rien, au contraire.** Les lieux de tensions et conflits se multiplient avec leurs cortèges de morts, de destruction, de désolation et de haine. Les multiples interventions militaires (en Irak, en Lybie, en Syrie, etc.), loin d'instaurer la démocratie ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.*

*Avant la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, lors de la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail en 1944, l'ensemble des pays de la planète avait affirmé que **seule la justice sociale serait facteur de paix.***

*Bon nombre de gouvernements l'ont oublié et font le contraire.*

*La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble. **Elle s'insurge contre l'invitation du front national à l'Élysée.** Elle refuse toute stigmatisation des étrangers et amalgame entre immigration et terrorisme.*

*Aujourd'hui, la CGT prend note que le Président annonce, dans son discours, ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. **Elle exige donc un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de sécurité et de paix pour toutes les populations.***

*Nous sommes favorables à un renforcement de la sécurité et des libertés des citoyens. Il ne faut pas confondre des moyens et des effectifs de police et gendarmerie supplémentaires avec une restriction des libertés individuelles et collectives. De même, combattre, écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi.*

*Ce n'est pas une quelconque modification de la constitution qui permettra de tarir les sources de financement et d'armement des terroristes. Il faut d'ailleurs souligner que **l'Etat français est le 2<sup>ème</sup> pays vendeur d'armes au monde**, devant la Russie et la Chine. La CGT exige l'arrêt de tout commerce d'armes avec les Etats qui entretiennent des liens avec les terroristes. Elle demande que la priorité soit donnée à la recherche de solutions multilatérales dans le cadre de l'ONU.*

*Elle refuse que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.*

*Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.*

*Cette situation douloureuse touche la conscience de chacun des citoyens, mais c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression.*

*Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à refuser les reculs sociaux et se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales.*

*Après le temps du recueillement, les rendez-vous revendicatifs et mobilisations programmés doivent avoir lieu en travaillant des modalités permettant d'assurer la sécurité des salariés. **Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social.***"

**Une heure après cette déclaration**, la presse de caniveau, bourgeoise, droitière, se déchaîne. Le Figaro titre alors : « Attentats : la CGT ne veut pas que François Hollande fasse la guerre à Daech ». Pour mémoire. Qui est le directeur du Figaro ? Serge Dassault. Quel commerce pratique-t-il ? Celui des armes. Ceci explique peut-être cela.

Le même jour, au petit matin, la Une des Echos est sans ambiguïté : "**le feu vert de Bruxelles à l'effort de guerre français**".

Le Président de la République a décrété l'état d'urgence. Il a choisi le mot « guerre » qu'il a employé avec toute la mesure et la solennité de sa fonction. Ce n'est pas anodin. Son premier ministre s'est empressé d'utiliser le même terme dans une surenchère au journal de 20 heures. Comme toujours, il a également employé le concept d'« unité nationale » pour donner sa vision de ce que doit être le fonctionnement de la société et des institutions dans la période. L'usage de cette notion d'union nationale tend à lisser les commentaires et les arguments. Ce n'est jamais bon pour la démocratie.

### **L'unité nationale ne peut-être ponctuelle et opportuniste.**

En effet, l'unité nationale n'est qu'un leurre dans la bouche de ceux qui pratiquent la course effrénée aux profits, déchirent des milliers de vies en cassant l'emploi, les droits sociaux, le droit du travail et tout ce qui fonde les bases et la construction de notre société !

L'assemblée nationale et le Sénat ont voté à une large majorité la prolongation de l'état d'urgence pour trois mois. **Seuls l'épanouissement de la démocratie, de la justice, de la souveraineté des peuples, la résolution des conflits extérieurs par la négociation, protègent vraiment.**

Le 13 novembre, **c'est la jeunesse qui a été touchée**. Pas seulement, celles et ceux, qui malheureusement ont été blessés ou, pire, sont tombés sous les balles. Non, c'est la jeunesse dans son ensemble. Une partie d'entre elle n'aurait pour avenir que de se mettre une ceinture explosive et se faire sauter.

**Le samedi 21 novembre**, à l'appel, entre autres, de la CGT et de la ligue des droits de l'homme, 16.000 personnes ont marché « Pour la paix et la liberté ». Oui, il fallait organiser cette marche. Le camion des organisateurs affichait dans un silence assourdissant deux citations : l'une de Jacques Prévert, extraite du poème « Barbara » : « **quelle connerie la guerre !** » et l'autre de Jean Jaurès «**....il n'y a qu'un moyen d'abolir la guerre entre les peuples, c'est abolir la guerre économique, le désordre de la société présente...** ».

**Ce samedi, les organisateurs de la marche avaient décidé de mettre la jeunesse au devant pour qu'elle puisse s'exprimer.**

**Nous livrons à votre réflexion cette appel unitaire, en date du 25 novembre, à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, co-signé entre autres par la CGT :**

**« Nous ne céderons pas !**

*Ceux qui, au nom de Daech, ont fait subir à Paris et à Saint-Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement que notre réponse sera à la hauteur.*

*Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux réponses que notre société doit apporter à ces actes et à celles déjà mises en œuvre.*

*C'est la démocratie qui est mise à mal quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre, sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur.*

*Après la prorogation de l'état d'urgence et l'extension des pouvoirs de police, d'autres mesures sont encore annoncées par le président de la République.*

*Il nous paraît essentiel de rappeler que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés. L'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie sociale, l'exercice de la citoyenneté et le débat public.*

*Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent. L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur efficacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination. La réponse des autorités se veut martiale, elle n'est pas une assurance de sécurité et ne garantit en rien le respect de nos libertés.*

*Vouloir priver de leur nationalité jusqu'aux personnes nées françaises, c'est délivrer une nouvelle fois le message d'une France divisée. Le silence du*

*président de la République, lors de la réunion du Parlement, sur l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, sur le développement des services publics, contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme accroît dramatiquement le sentiment d'exclusion que vit toute une partie de notre peuple. Il donne ainsi un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce mettant en péril notre volonté de vivre ensemble.*

*Nous voulons que ces dramatiques événements soient, au contraire, l'occasion de construire un autre chemin que celui qui nous est proposé. Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute leur place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle.*

*Pour nos libertés, pour une société où la fraternité a toute sa place, nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre.*

*Nous appelons les femmes et les hommes de ce pays à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme. Nous appelons aussi à la défense des libertés car nous ferons prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'information, d'expression, de manifestation et de réunion. Nos organisations construiront, partout en France, ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos droits et libertés soient préservés et que nul ne soit victime de discriminations. »*

**Oui, c'est souvent le cas pour la CGT, nous faisons entendre une voix contraire à la majorité.**

**Faudrait-il aujourd'hui tout arrêter, arrêter de faire grève, de revendiquer ?**

Mais, vous, Monsieur le Directeur, est-ce que vous arrêtez le démantèlement de nos services ? NON ! Lors de la remise de la lettre unitaire de boycott à la première convocation de ce comité technique local, vous nous avez indiqué que vous ne comptiez pas le reporter car « **l'agenda est chargé jusqu'à la fin de l'année** » : 4 CTL, 1 CHS-CT.

**L'abandon de la fermeture de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon témoigne que seule la mobilisation paie. La CGT Finances Publiques, l'UL CGT Comminges ont pris largement leur part dans cette victoire et nous nous en félicitons. Reste maintenant à pourvoir les emplois vacants. Cela relève de votre responsabilité.**

**L'abandon de ce projet indique aussi que les directions peuvent ne pas appliquer les contre-réformes.**

Monsieur le Président, vous avez d'ailleurs pris vos responsabilités locales en laissant pour l'instant le service enregistrement au SIE de Saint-Gaudens. Nous profitons de cet instant pour vous demander d'inscrire au procès-verbal de ce comité technique local les premières signatures de la pétition unitaire (Solidaires – CGT) sur la situation particulière du Comminges.

**Sur cette pétition, il est mis l'accent notamment sur deux points :**

**1- La mise en œuvre de la loi NOTRÉ avec son corollaire d'évolution des intercommunalités et diminution des syndicats mixtes et intercommunaux.** Au-delà de la situation du Comminges, nous vous demandons un éclairage sur la mise en œuvre de cette contre-réforme. Quel impact pour notre maillage territorial ? Quel soutien aux comptables publics et au service CEPL pour répondre aux diverses demandes et simulations ? Cette même loi NOTRÉ prévoit que les compétences communales en matière d'eau et d'assainissement seront obligatoirement transférées aux Communautés d'Agglomération et aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La question est simple. Quel est l'avenir du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement ?

**2 - Les vacances d'emplois dans le Comminges.** Plus largement, nous avons été atterrés en apprenant que, lors de l'audience avec le Ministre des Finances, ce lundi, **sa seule réponse sur la question des emplois vacants a été une expertise !**

**Oui, l'emploi est toujours au cœur des préoccupations des personnels.** Depuis plusieurs années, la CGT Finances Publiques regarde attentivement les divers documents relatifs à « l'exercice emplois ». Plus que jamais, la démocratie sociale recule. Il est anormal que les départements concernés par des transferts d'emplois, ne connaissent pas le volume exact des suppressions d'emplois.

Même si le Comité Technique Local sera convoqué ultérieurement pour débattre (ou non) des suppressions d'emplois, **vous devez communiquer aux personnels et à leurs représentants les suppressions d'emplois de notre département. Notre première estimation était de 21 suppressions d'emplois, il semblerait qu'on s'oriente plutôt vers 23.**

Toujours sur l'emploi. Trouvez-vous normal que nous apprenions par des voies détournées la nature juridique exacte de l'évolution d'un emploi d'adjoint A à la trésorerie de Castanet : **une suppression ? Est-ce normal que les représentants des personnels n'aient pas clairement cette information ? Est-ce normal que les représentants des personnels n'aient pas communication des notes, pourtant promises en CHS-CT,**

**relatives aux droits et garanties des personnels pour s'assurer que tout est bien respecté ?**

**Sur l'ordre du jour de ce CTL :**

Vous le verrez, **l'approbation d'un compte-rendu du CTL précédent** n'est pas pour nous une simple formalité : voter pour, contre ou bien s'abstenir, mais bien l'occasion de revenir sur des points restés en suspens.

Je citerai à ce stade un seul extrait du procès-verbal de la séance du 19 juin. Cela concernait la communication du SAGERFIP. « M Chantereau donne son accord sur le principe ». Alors ?

Sur les autres points à l'ordre du jour, nous livrons à cet instant quelques unes de nos interventions dans les débats à venir.

**Sur la mise en place des Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoines (PCRP) :**

Le moins que l'on puisse dire est que la direction vacille sur la question des emplois. Heureusement que les organisations syndicales ont boycotté, ça vous a permis de modifier les documents transmis ! A part les règles mathématiques qui sont perpétuellement revues en Haute-Garonne (-2-2=-3), **vous nous expliquerez sans aucun doute cette évolution d'emplois entre le SIP Toulouse Ouest et le SIP Toulouse Sud-Ouest sans que le CTL ne se soit tenu !**

Au-delà de la volonté affichée de mieux répondre à l'exercice de nos missions pour les particuliers en ayant une vue d'ensemble sur leurs revenus et leur patrimoine, nous doutons clairement de son efficacité.

**L'organisation du travail est encore au cœur de ces restructurations menées à la hussarde.** Pour vous, le CHS-CT est une simple formalité. Quand on veut parler de l'organisation du travail en CHS-CT, la direction renvoie ces débats au CTL. Et là, allez-vous continuer à renvoyer les débats sur le prétexte que cela relève simplement de la responsabilité du chef de service ?

**Sur les droits et garanties des personnels**, rien n'est clair. Le périmètre des agents est confus, notamment pour définir qui occupe l'emploi transféré, et sur quelle base ?

**Avec cette opération, ce ne sont pas moins de 48 emplois qui sont concernés.** Allons-nous vers 48 transferts de chaises vides ? 48 surnombre ? 48 affectations de l'équipe de renfort ?

**Les projets immobiliers apportent aussi leur lot d'interrogations.**

**Sur la caisse unique du Centre des Finances Publiques de Colomiers,**

là, encore, la problématique des droits et garanties des personnels, du calibrage des emplois est posée.

La direction a estimé que c'était un emploi de catégorie C qu'il fallait transférer du SIP vers la trésorerie pour assurer les missions de caisse unique. Pourquoi un emploi ? Pourquoi un emploi de catégorie C ? Nous touchons à nouveau du doigt la question des doctrines d'emplois. A la trésorerie, les collègues tournent pour tenir la caisse, peu importe leur catégorie C ou B. **La problématique est la suivante : des collègues sont amenés à tenir la caisse en qualité de titulaire ou remplaçant. Ils ne pourront cependant pas faire jouer leurs droits et garanties si la direction décide de transférer un emploi budgétaire qui ne correspond pas à leur catégorie.**

**L'installation de la première caisse unique du département (SIP, SIE, Cadastre et SPL) ne doit pas être prise à la légère.** Nous le savons, cela risque d'entraîner une mise en place similaire sur les autres sites.

Plusieurs questions restent en suspens : quid de l'accueil primaire de l'hôtel des finances avec les nouvelles missions du SPL ? Quid de la signalétique ? Quid de l'accueil des régisseurs ?

**La CGT Finances Publiques mettra en débat la tenue de deux caisses conjointes.**

**Sur le point budgétaire,** nous aurons plusieurs interrogations autour notamment des intérêts moratoires, des frais de poursuite, du nettoyage, ...

**Sur Clic-ESI,** avec un peu plus de légèreté, nous serions tentés de chanter un petit refrain à la Jackson Brown sur l'air de « Take it easy » des Eagles : « *Clic it ESI, Clic it ESI* ».

Plus sérieusement, le périmètre des courriers concernés n'est pas clair. L'impact en emplois sur les directions et l'atelier d'édition est absent. Avez-vous déjà évalué le nombre de courriers qui pourraient transiter par cette formule en Haute-Garonne ?

L'impact budgétaire est absent. Comment va être pris en charge l'affranchissement des courriers ?

**Sur l'activité CDC,** nous profitons de la question pour exiger à nouveau le détail des emplois budgétaires implantés par service de direction. Nous le voyons bien, quand un service est restructuré, la direction est capable de donner le calibrage des emplois nécessaires à l'exercice des missions. Quand nous demandons cette information en dehors de toute restructuration, cela nous est refusé.

Les documents font apparaître un équilibre naturel des emplois réels avec les



emplois nécessaires du fait de départ à la retraite. **Comptez-vous transférer tout de même des emplois budgétaires dans cette affaire ?**  
**Des travaux démarreraient dès le 3 décembre. Comptiez-vous informer les organisations syndicales ?**

**Sur les questions diverses**, nous souhaitons déjà revenir sur les documents adressés dans le cadre de ce CTL.

Vous nous communiquez un document plus qu'allégé sur **la prise en charge du courrier départ de la cité administrative par le service logistique de la Rue des Lois**. Le transfert est justifié par des congés annuels et congés maladie de l'équipe courrier de la cité. C'est très réducteur. De plus, cela laisse entendre que vous résolvez un problème d'absences de personnels par une délocalisation !?!

**Sur la communication du nouveau tableau de bord de veille sociale**, nous rappelons que la correction fait suite à notre intervention sur la question de la fusion des trésoreries de l'Isle-en-Dodon et Boulogne-sur-Gesse. Ce n'était pas la trésorerie de Boulogne-sur-Gesse qui détenait le palmarès des écrêtements horaires pour les personnels de catégorie C, mais la Paierie Départementale. **Nous attendons toujours votre analyse à propos de cette situation.**

**Nous vous avons adressé un mail sur la prise en charge atypique de la semaine d'immersion des contrôleurs stagiaires de l'ENFIP à la DRFiP 31.** Nous souhaitons savoir ce qui vous a conduit à cantonner nos collègues dans la salle de formation du bâtiment D de la cité administrative.

Enfin, nous avons indiqué par courriel que nous souhaitions revenir, dans cette instance, sur la suite donnée à **une audience sur l'activité syndicale de deux camarades au sein du SIE Toulouse Nord-Ouest** qui s'est transformée en tentative de vindicte populaire, en tentative de division des personnels. C'est inadmissible !

Il faut que la violence directionnelle cesse. La chasse aux militants syndicaux serait-elle ouverte ?

Je vous laisse méditer cette citation de Montesquieu « **Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous** ».